

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

BUDGET PRIMITIF 2018
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 2 010 habitants (INSEE). La barre symbolique des 2 000 habitants a été atteinte en 2014.

La commune se caractérise également par son étendue géographique puisqu'elle couvre une superficie de 3 520 hectares.

Son Conseil Municipal, élu en février 2018, est composé de 19 Conseillers Municipaux.

Le Maire, Mme Elisabeth LEBON, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 Conseillers Municipaux.

2 – Présentation du budget :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse, charcuterie et supérette),

Montant 2018 du budget : 43 100 € pour le fonctionnement et 44 835 € pour l'investissement.

- Assainissement pour la gestion du service public d'assainissement collectif (délégué à la SAUR par affermage pour la période 2011-2022),

Montant 2018 du budget : 72 300 € pour le fonctionnement et 45 029,87 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2018 du budget : 138 200 € pour le fonctionnement et 156 940 € pour l'investissement.

b) Les priorités 2018 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- réhabilitation de la mairie (929 474 €),
- programme annuel d'entretien de la voirie communale dont solde du marché 2017 (108 059 €),
- travaux sur bâtiments communaux dont les Halles et maison PAQUEREAU (105 203 €),
- remplacement de véhicules pour les services techniques (62 000 €),
- constitution d'un trésor d'église (44 000 €),
- étude diagnostic préalable aux travaux de réhabilitation du porche de l'église (22 760 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- subventions (644 640 €),
- virement de la section de fonctionnement (448 468 €),
- emprunt 2017 (108 000 €) et 2018 (175 000 €). La décision de réaliser ou non cet emprunt, sera prise au cours du dernier trimestre de l'année.
- FCTVA (83 250 €).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Charges de personnel et frais assimilés : 632 665 € (593 665 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Virement à la section d'investissement : 428 468 €,
- Charges à caractère général : 400 000 €,
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions ...) : 214 570 €.

↳ Les principales recettes :

- impôts et taxes : 740 500 €,
- Dotations, subventions et participations : 692 773 €,
- Produits des services : 129 715 €.

d) Montants du budget :

Montant 2018 du budget principal:

1 808 723 € pour le fonctionnement et 1 959 614 € pour l'investissement.

Montant 2018 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :

2 062 323 € pour le fonctionnement et 2 206 418,87 € pour l'investissement.

3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2017 :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2016 et le CA 2017 : + 4,79 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2016 et le CA 2017 : + 1,85 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 48,75 %

d) capacité d'autofinancement : elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession). ⇒ 367 121 € (-1,53 % par rapport à 2016)

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2017 ⇒ 1 672 660,28 € soit 834 € / habitant (-5,76 % par rapport à 2016).

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2017 (e / d) : 4,56 années

4 – Fiscalité :

Niveau des taux d'imposition (inchangés depuis 2003) :

Taxe d'habitation : 25,61 %

Taxe foncière (bâti) : 20,85 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Produit attendu pour l'année 2018 : 690 500 € (hors allocations compensatrices)

5 – Effectifs de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2018, la commune emploie :

17 agents titulaires (14,96 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 1 cat. B / 15 cat. C),

5 agents contractuels dont 4 en emplois aidés (1 emploi avenir et 3 CAE).

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 11 avril 2018
Le Maire, Mme Elisabeth LEBON